



**« LE MORVAN ET SON PNR :
AU CŒUR D'UN ENJEU DE TERRITOIRES ET D'ACTEURS »**

AUTOSAISINE

SYNTHÈSE

présentée par

Gérard MOTTET

COMMISSION N°1

« Aménagement des territoires, Agriculture »

Elsa DEBARNOT
Chargée d'études

SEANCE PLENIERE DU 14 JUIN 2006

LE MORVAN ET SON PNR

Selon le code de l'environnement, les parcs naturels régionaux « constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ». Créé en 1970, le Parc Naturel Régional du Morvan couvre un espace remarquable, doté de 94 zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et de 11 sites NATURA 2000. Doté d'une identité forte, et de traditions populaires ancrées, le Morvan se distingue par son dynamisme culturel et associatif. Son PNR a pour mission de préserver ses ressources mais aussi et surtout de les valoriser.

Le décret du 28 octobre 2005 relatif à la délimitation des massifs a rattaché au Massif Central dix-neuf cantons du Morvan. Ce classement entraîne, pour les zones concernées, la reconnaissance de handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'activité de certains secteurs économiques.

Si le Morvan est un espace remarquable aux atouts réels, il ne peut rivaliser en égal avec les autres territoires, du fait de son patrimoine naturel rare à protéger, de sa situation géographique, de son agriculture spécifique, de son identité. Aussi un PNR sur ce territoire se justifie entièrement, reste néanmoins à savoir ou à comprendre comment celui-ci travaille avec les autres structures en présence sur le Morvan.

LES STRUCTURES ENGAGÉES POUR LE TERRITOIRE DU MORVAN ET LEURS MISSIONS

Plusieurs échelons territoriaux se partagent l'intérêt pour le Morvan : 120 communes (95 du périmètre de 1997 et 25 communes proposées dans le cadre de la révision de la Charte 2007-2018), 14 communautés de communes, quatre pays : le Pays Nivernais Morvan, le Pays Auxois Morvan Côte d'Orien, le Pays Autunois Morvan et le Pays Avallonnais, quatre départements, la Région, sans compter les services déconcentrés de l'État répartis par départements, ainsi que les chambres consulaires.

Devant la montée en puissance des « territoires de projet » que sont les Pays, le PNR du Morvan a eu tendance à modifier sensiblement son action, et à intervenir au-delà de ses missions initiales. Parallèlement, le Parc est souvent amené à combler l'absence, sur son territoire, de référents des chambres consulaires ou de représentants de l'État, mais également le manque de moyens d'autres collectivités. Cette tendance a certainement contribué à brouiller l'image du PNR, et à produire une confusion quant à ses champs d'intervention.

Maintenant que le Morvan présente des atouts reconnus, une prise de conscience émerge également chez les habitants, acteurs, élus, porteurs de projet : tous comprennent bien qu'ils vivent sur une terre d'exception. Cette prise de conscience s'accompagne même parfois de dérives : l'image de pleine nature devient un argument commercial pour des produits qui revendiquent l'appellation « Morvan » sans en être issus.

Les échelons territoriaux compétents sur le territoire semblent pour autant toujours mal connus, mal compris. Les acteurs du PNR avouent que ce dernier est parfois vu comme une assemblée de chercheurs, pas comme un levier de développement pour le Morvan. De même, les représentants des Pays sentent bien que les administrés ne différencient pas ou peu leurs territoires de projets avec le Parc.

PROPOSITIONS

Pour de meilleures synergies et implication des acteurs locaux

Une commission permanente des conseils de développement des quatre Pays du Morvan

Le CESR suggère que soit instaurée dans le cadre des missions et du fonctionnement du PNR une commission permanente réunissant les représentants des conseils de développement des quatre Pays qui oeuvrent sur le Morvan, afin de travailler à l'unité du territoire, à sa spécificité en tant que Massif et à leur rôle commun au service de celui-ci.

Le financement équitable des quatre conseils généraux membres du Parc Naturel Régional du Morvan

La participation des départements à la vie et à l'activité du PNR est cruciale pour le Morvan. Il est important que les quatre conseils généraux contribuent équitablement au financement du PNR en fonction d'un pourcentage de superficie et de population du Morvan sur chacun des départements, de manière à dépasser les fluctuations politiques.

Un conseil de développement permanent pour plus de démocratie participative locale

Le CESR a souvent constaté que les chambres consulaires, les acteurs socio économiques ne contribuaient pas suffisamment à la vie du Parc. Il propose de compléter la conférence territoriale prévue dans l'avant projet de Charte 2007-2018 du PNR par la mise en place d'un conseil de développement permanent.

Pour qu'être « commune du Parc » soit attractif

Le CESR suggère que l'acquisition de la qualité « commune du Parc » se fasse de manière plus officielle, et plus valorisante, et que les spécificités de ces dernières, agricole, touristique, forestière, thermale, soient davantage prises en compte.

Pour une nouvelle démarche consulaire

La nouvelle démarche consulaire que le CESR appelle de ses vœux ne remet pas en cause les échelons départementaux, mais encourage à mieux utiliser l'existant des chambres régionales, et que ces dernières consacrent de manière permanente une partie de leur activité et de leurs moyens au Morvan.

En agriculture

La spécificité géographique et agricole du Morvan est telle qu'elle ne peut que s'accommoder d'une nouvelle démarche consulaire passant par la reconnaissance du Massif au sein de la chambre régionale d'agriculture, où il serait souhaitable que soit définie une véritable politique agricole appropriée au Morvan.

Il s'agit de favoriser et d'encourager les Appellations d'Origine Contrôlée, et les Indications Géographiques Protégées (jambon, saucisson, miel, plantes médicinales, etc).

En économie

Pour des expériences économiques alternatives

Le PNR du Morvan aurait intérêt à s'imprégner des travaux du Mouvement européen de la ruralité, à se rapprocher des parcs situés comme lui sur un Massif ancien, à suivre les expériences de constitution de réseaux de micro entreprises en milieu rural, et à développer les « boutiques de terroir » ainsi que les « boutiques de gestion ».

Pour des capacités locales de transformation du bois du Morvan

La ressource importante du Morvan en bois est actuellement traitée ailleurs, car les capacités locales de transformation sont insuffisantes. A l'image de la plate-forme logistique qu'ont contribué à créer la ville d'Autun et la coopérative forestière Bourgogne Limousin, des efforts doivent être déployés par les élus et acteurs économiques pour que la richesse forestière crée des emplois dans le Morvan, et également, condition nécessaire, que cette dernière soit renouvelée.

Pour un désenclavement routier et numérique

Le développement du Morvan ne peut se faire sans une amélioration des infrastructures, la faiblesse des « pénétrantes » rendant difficile la circulation. Il existe à ce sujet un plan « route stratégique du bois » dont il conviendra d'accélérer la mise en œuvre.

Il convient également de mieux accompagner les réelles vocations touristique et thermale du Massif, notamment en améliorant la signalétique.

Il est primordial que le Morvan bénéficie d'une couverture satisfaisante en internet Haut Débit et en téléphonie mobile.

S'appuyant sur le futur contrat de projet État-Région, qui porte d'ores et déjà un intérêt particulier pour les régions de Montagne, le CESR suggère qu'une ligne « désenclavement routier et TIC du Morvan » y soit prévue.

Pour une représentation des acteurs économiques au syndicat mixte du PNR

Si la présence de cinq personnalités qualifiées est envisagée pour siéger en tant que membres délibérants du syndicat mixte du PNR, le CESR souhaite que ces membres soient représentatifs des secteurs économiques engagés dans le Morvan.

Pour une lisibilité et une valorisation accrues

Les PNR sont des territoires ruraux « faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine ». Or il apparaît qu'ils se positionnent plus dans une optique de préservation que de valorisation. Le CESR préconise qu'à l'avenir ces territoires insistent davantage sur le second axe.

Transcender la logique de Parc par une nouvelle logique de Massif

Le classement du Morvan en Massif (et son rattachement au Massif Central) ouvre de nouvelles perspectives pour celui-ci : le développement économique, l'aménagement du territoire dans sa composante institutionnelle et consulaire, le choix des projets (dans le cadre du CPER 2007-2013 qui le prévoit d'ailleurs expressément), les choix agri environnementaux doivent concourir à une prise de conscience de tous les acteurs que le Morvan est d'abord une moyenne montagne et doit être considérée comme telle, dans son entité, sa spécificité et son avenir.

Toutes les institutions, toutes les collectivités qui le partagent doivent d'abord prendre conscience de ce fait géographique initial majeur. Elles doivent, maintenant que cette évidence est consacrée par la loi, en tirer les conséquences en termes de regroupement à son échelle, en termes de projets, de programmation, et de contractualisation.

En termes d'aménagement du territoire, il existe en effet également des contrées que leur histoire et leur géographie vouent, si l'on n'y prend garde, à la précarité, à l'exclusion, à la marginalisation. Le Morvan ne doit plus être le territoire précaire, exclu et marginal de la Bourgogne. Il doit en être la moyenne montagne aimée de tous d'où nous vient « un bon vent » et où habitent de « bonnes gens ».